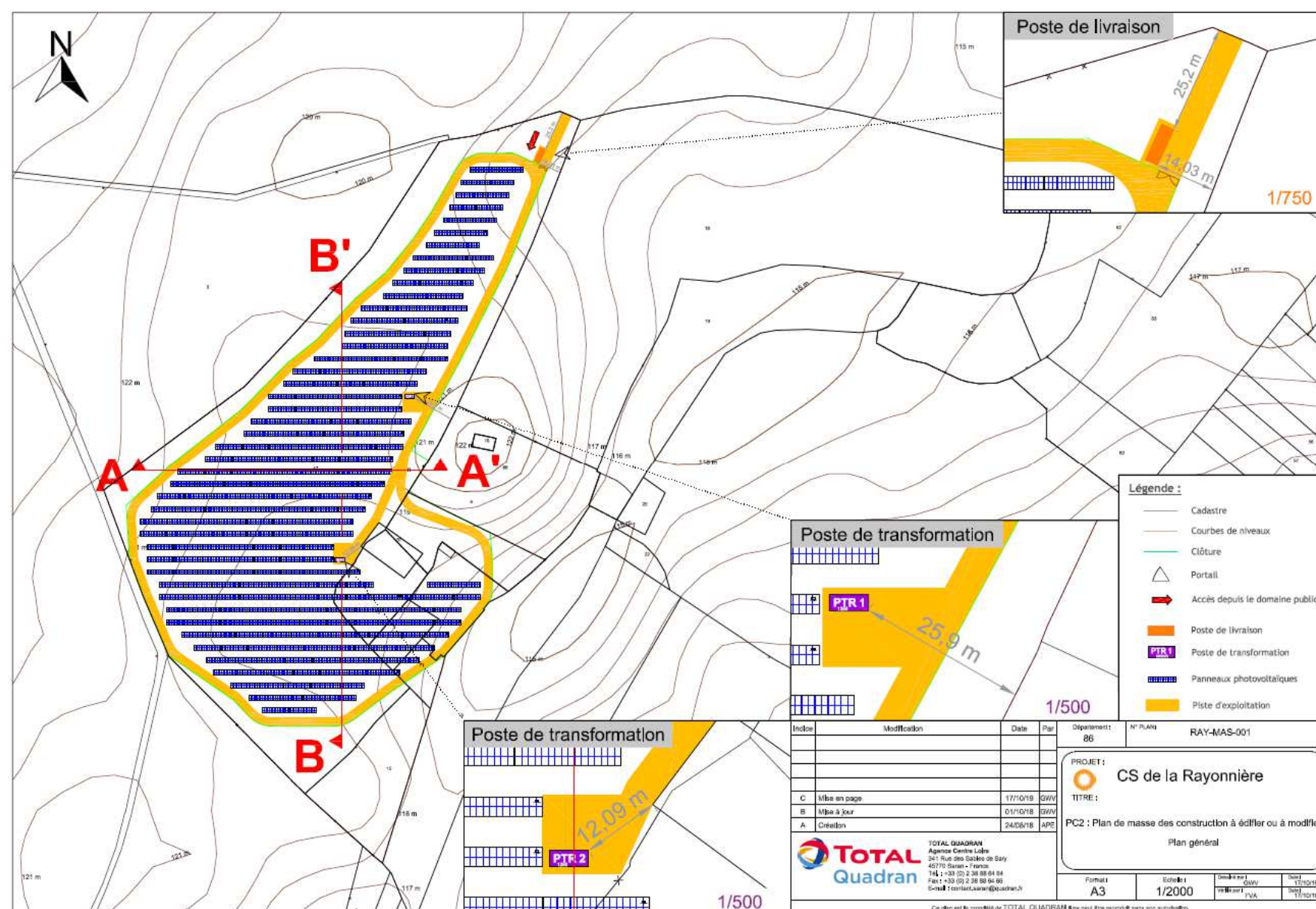


Ce dossier de demande de permis de construire concerne l'installation de deux transformateurs et d'un poste de livraison, d'une clôture avec portail et de structures métalliques supportant les 8 064 panneaux photovoltaïques de la centrale solaire de la Rayonnière – Saint Maurice la Clouère (86).

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont autant d'éléments à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage (emprise des installations, géométrie, taille, hauteur, densité, couleur, l'implantation des panneaux par rapport à la topographie et à l'occupation du sol ...) dans un premier temps nous allons voir comment la conception du projet prend en compte le paysage existant et, dans un deuxième temps, quels sont les effets visuels qui en résultent.

Prise en compte du paysage existant :



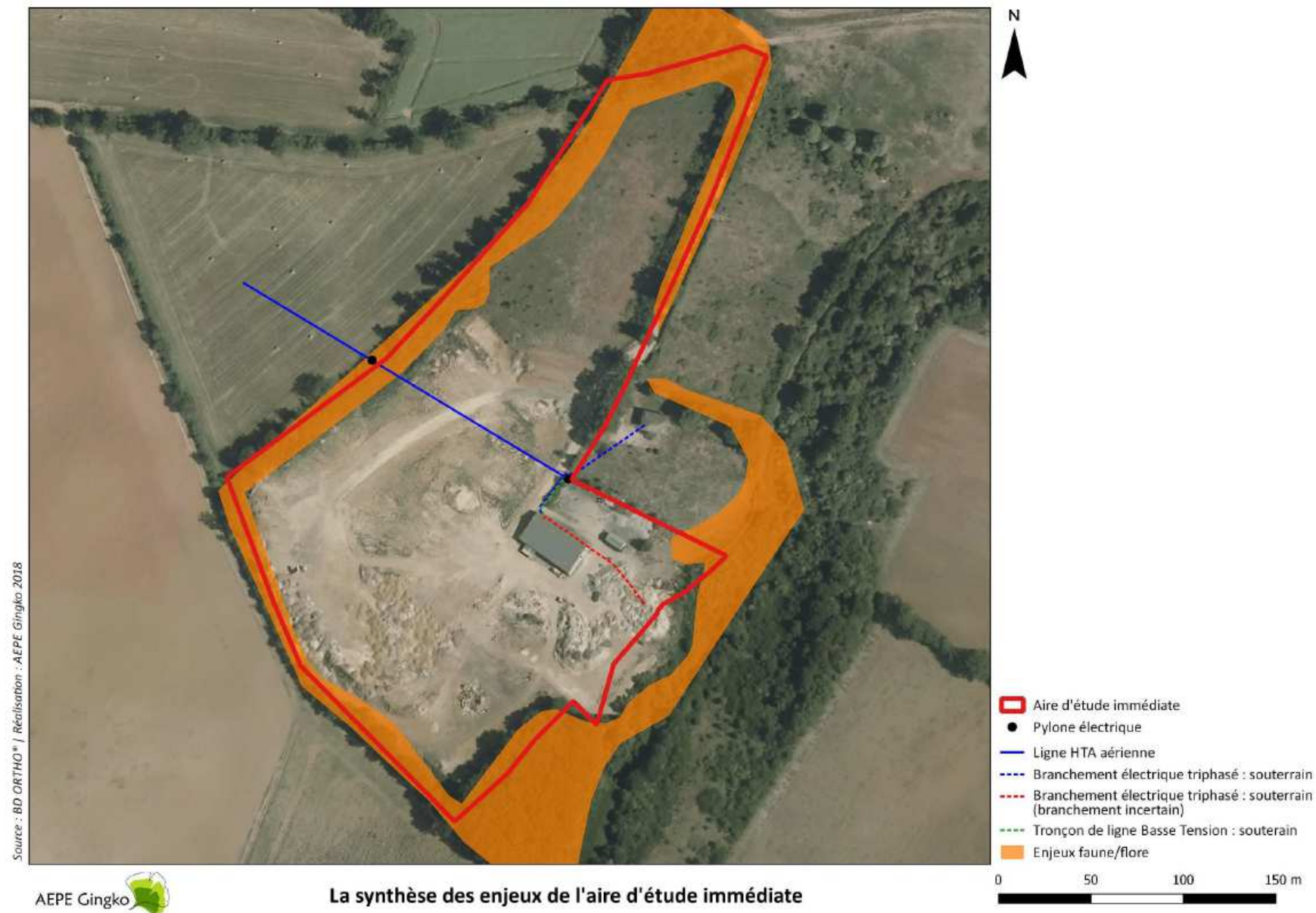
Plan de masse du projet solaire photovoltaïque au sol de la Rayonnière – Commune de Saint-Maurice-la-Clouère (86) – Source TOTAL Quadran

L'Aire d'Etude Immédiate s'inscrit dans la périphérie est du bourg de Saint-Maurice-la-Clouère, le long de la D13. Le terrain s'inscrit dans un maillage bocager dense avec une trame végétale périphérique dense. Cet écran végétal créé un masque naturel à conserver.

L'entrée du site, matérialisée par un portail, est accessible depuis la route départementale D13. Cette ancienne carrière est caractérisée par la présence de bâtiments qui côtoient une végétation spontanée où poussent des espèces herbacées et arbustives typique de ce type de site. La grande majorité du site est caractérisé par une friche rudérale. On note également un petit faciès de pelouse sèche, associé à une végétation de dalles calcaires très localisé. La présence de *Sedum rubens*, espèce non protégée mais à forte valeur patrimoniale en Poitou-Charentes (espèce sur la Liste Rouge Régionale, considérée comme « rare »), représente un enjeu fort, mais très localisé sur le site.

Le site est bordé de haies champêtres, ainsi que d'un petit boisement en bordure du ruisseau en limite Est. On y retrouve des espèces caractéristiques de bocage.

Dans l'aire d'étude immédiate, on peut noter la présence de d'une ligne HTA aérienne ainsi que de plusieurs branchements souterrains.



L'atlas des Paysages de Nouvelle Aquitaine (ex Poitou-Charentes) montre que le paysage de Saint-Maurice de Clouère est dans l'ensemble des Plaines vallonnées, boisées et plus particulièrement dans l'unité paysagère de « les Terres de Brandes ». Les Terres de Brandes sont caractérisées par des reliefs globalement peu marqués (excepté au niveau des vallées) des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés, contribuant à la variété du paysage.



Une diversité qui perdure

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIIIe s. à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricoles, ces terres dites pauvres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués - excepté au niveau des vallées (cf. planches illustrées correspondantes) - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée.

Dans l'espace régional, les terres de brandes semblent se définir par contraste aux secteurs voisins dont les traits semblent plus immédiatement et plus évidemment saisissables : grandes plaines céréalières (nord-ouest), grands massifs boisés puis vallonnements du tuffeau (nord), bocages (ouest, est), et enfin, horizons charentais de grandes cultures plus ouverts au sud.



ENTITE PAYSAGERE

202

LES TERRES DE BRANDES











Terres de Brandes, entre « bocage » et « champagne »

Des végétaux et des espaces au caractère emblématique

Avec un bâti simple et dispersé, des mares et des étangs plutôt nombreux, des réseaux d'infrastructures plutôt moins denses qu'ailleurs, la diversité paysagère est exacerbée par le motif végétal qui se décline en bosquets, taillis ou autres forêts d'assez faibles rendements. Si les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, c'est sans jamais atteindre au monumental ; pourtant la forme adulte très ramifiée et ramassée des chênes est partout belle. Enfin, de loin en loin, l'ancienne végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères...) réapparaît à l'occasion d'un délaissé (fossé, bout de haie, friche...) ou des surfaces plus importantes au point de constituer des espaces aux intérêts écologiques, paysagers et historiques majeurs tels que les Brandes du Poitou, le Pinail, etc. Les terres de brandes - associées aux paysages de vallées qui les sillonnent - offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.

Coteaux de la Gartempe à Montmorillon



haie de haute venue en fond de vallon | cèdres marqueurs de grand domaine | château XIXe s. | bâtiments agricoles et écuries | prés sur hauteur | forêt

Plaines vallonnées et boisées à l'approche de la vallée de la Vienne à Chauvigny



extension sur plateau quartier de « la Maison Rouge » | terres de Brandes | Peuron / Les Giraudières | vallée de la Vienne | Lavoux | forêt domaniale de Moulière | plaine de Gâte-Rape | Chauvigny enceinte fortifiée et village médiéval sur site stratégique | vallée de la Roche | les Groges

Un vaste pays

Bien que correspondant à l'une des entités paysagères les plus vastes de la région (la plus vaste de la Vienne), les terres de brandes demeurent mal connues. Elles concernent pourtant la majeure partie du pays chauvinois, un vaste croissant au sud de Poitiers, les parties nord des pays lussacois et montmorillonais ainsi qu'une bonne partie du sud du département. De par un déficit de représentations sur le secteur, une certaine pauvreté des horizons, une rareté du bâti (un désert par endroits), la maigreur des motifs végétaux, il ne semble pas - de prime abord - y avoir de caractère paysager marqué.

Réalisation Atelier Cythère
 Textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
 Prémaquette, bloc-diagramme, croquis © 2001 Cassini (C. Dollfus-Amour, paysagiste DPLG)
 Production CREN Poitou-Charentes - 2005







Description de l'entité paysagère les Terres de Brandes – Source : l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes

La zone d'étude est située sur le plateau du seuil du Poitou. L'altimétrie au sein de l'aire d'étude éloignée varie très peu : elle est d'environ 100 m au nord et de 120 m au sud-est. L'aire d'étude immédiate se localise sur un ancien terrain industriel remanié, qui a accueilli de nombreux remblais. L'altimétrie varie entre 110 m pour les points bas (au sud-est près du ruisseau) et 120 m pour les secteurs les plus hauts (au nord et à l'ouest).



Photo 6 de l'étude d'impact : Relief de l'air d'étude immédiate

L'aire d'étude éloignée est concernée uniquement par le bassin versant du Clain et de ses affluents. Les principaux cours d'eau qui s'écoulent à cette échelle sont la Clouère ainsi que le ruisseau temporaire, la Ménophe, qui s'écoule à proximité de l'aire d'étude immédiate. La Clouère est une rivière qui coule dans les départements de la Charente et de la Vienne, en région Nouvelle-Aquitaine. C'est un affluent droit du Clain, donc un sous-affluent de la Loire par la Vienne. Le ruisseau temporaire de La Ménophe est, quant à lui, un affluent de la Clouère.



Photo 7 de l'étude d'impact : la Clouère

L'aire d'étude s'inscrit dans un environnement fortement boisé et bocager. Ces successions de haies et de boisements créent autant de filtres visuels pour réduire les éventuels impacts du projet.



Carte 37 de l'étude d'impact : végétation dans le secteur d'étude

Les limites du périmètre immédiat sont matérialisées par des haies et des groupements arborés. Cette végétation dense occulte les vues depuis l'extérieur du site

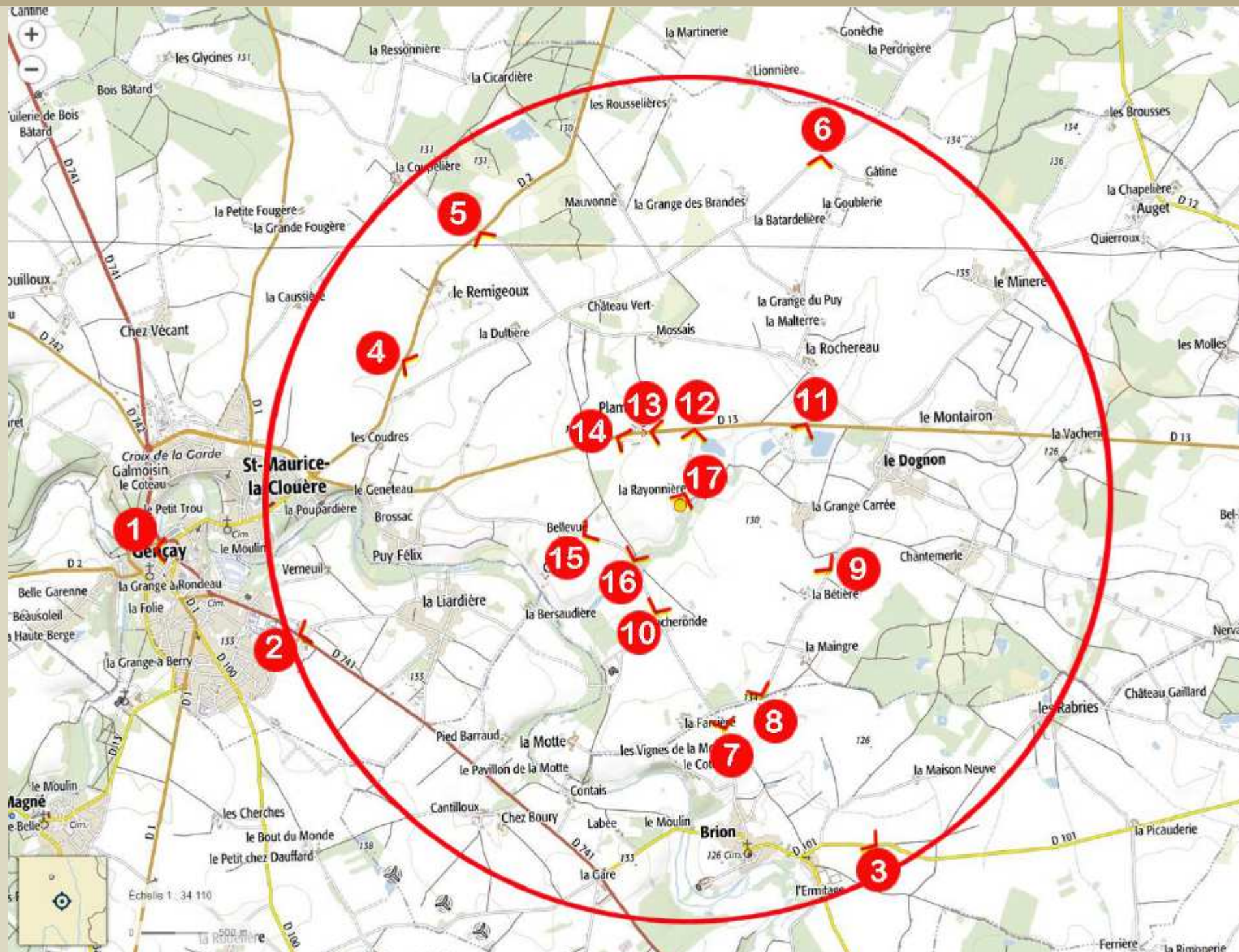


Photos 33 et 34 de l'étude d'impact : haies et boisements présents en périphérie du site (Vues 12 et 13)

A l'extrémité nord-est du site se trouve l'habitation la plus proche de la Rayonnière : Plamboux. L'arrière-plan est également très boisé, il n'y a pas de vue vers La Rayonnière.



Photos 35 de l'étude d'impact : accès à « Plamboux » (vue 14)



Carte 32 de l'étude d'impact : situation des points de vues

Effets visuels qui en résultent :

Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont autant d'éléments à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage (emprise des installations, géométrie, taille, hauteur, densité, couleur, l'implantation des panneaux par rapport à la topographie et à l'occupation du sol ...)

Le projet s'inscrit dans la parcelle existante en respectant les limites bocagères. Les larges espaces de végétation périphérique sont préservés pour maintenir la biodiversité et garder les écrans visuels existants. Le site a donc une influence visuelle nulle depuis les extérieurs et n'est réellement visible que depuis lui-même.

A proximité immédiate du site de la Rayonnière, l'observateur riverain garde ses repères habituels dans le paysage.

A l'échelle du site, il faut veiller à proposer des « insertions fines » du projet, en l'inscrivant dans la continuité des éléments, en adaptant les motifs, couleurs et textures des éléments nouveaux à celles existantes localement. Si toutes les haies et boisements périphériques sont conservés et entretenus, l'infrastructure sera enveloppée par un pourtour végétal qui favorisera l'insertion dans l'environnement paysager. La clôture sera en acier galvanisé. L'ensemble des éléments bâtis de l'ancienne carrière seront conservés.

Afin de s'inscrire au mieux dans la parcelle existante, le projet respectera les points suivants :

- La composition générale du projet cherche à épouser étroitement le parcellaire agricole en maintenant les lignes de force du paysage : A l'exception de certains arbres de hauts jets à l'intérieur du site, les haies sont gardées pour maintenir le filtre visuel existant et la biodiversité. L'observateur riverain garde ses repères habituels dans le paysage.
- Les installations s'adaptent aux formes des parcelles. Elles s'inscrivent dans les limites actuellement dessinées par les haies.
- Esthétiquement, l'assemblage des panneaux (panneaux de 2,19 m de hauteur fixés sur une charpente métallique légère) sera soigné sans encadrement apparent des modules. Les structures porteuses seront transparentes et les fondations sur pieux seront légères. (Pieux creux enfoncés dans le sol sur environ 1,50 m de profondeur).
- L'installation ne nécessite aucune fondation en béton pour les structures porteuses des panneaux photovoltaïque.
- Le hangar existant sera conservé en l'état.
- Il n'y aura pas de câbles visibles, ils seront enterrés, posés dans un lit de sable au fond d'une tranchée d'une profondeur d'environ 80 cm
- Une piste d'exploitation périphérique de 5 m de largeur minimum assurera la desserte périphérique de l'ensemble du site. Les espaces entre rangées de panneaux, destinés à éviter les phénomènes d'ombrage et par conséquent de perte de production, serviront également de desserte pour les opérations de maintenance.

Les alignements des panneaux viendront épouser le relief, formant un ensemble géométrique cohérent qui souligne la pente naturelle. Chaque rangée étant surélevée d'environ 0,80 m par rapport au sol et séparée par des interstices végétaux (prairie, friche), l'ensemble sera composé d'espaces de respiration réguliers qui viendront atténuer le sentiment d'artificialisation. Les tables seront alignées. Il a été choisi d'aligner les rangées en suivant un axe est/ouest. Ainsi, les panneaux seront exposés plein sud.

Les pistes, de couleur beige clair, seront particulièrement visibles les premières années d'exploitation de la centrale. Au fur et à mesure, la végétation occupera les interstices et les bords des pistes, atténuant ainsi leur visibilité. Leur accès devra simplement être assez large pour le passage de véhicules d'exploitation.

Le poste de livraison de l'électricité se trouve en entrée de site. Ce bâtiment, de dimensions non négligeables, sera visible depuis le chemin d'accès au site. Il sera de teinte gris clair afin de faire écho à la couleur retenue pour le grillage de la clôture ainsi qu'au hangar existant. Enfin, deux autres locaux seront installés sur le site. Ils seront localisés le long des pistes est du site, masqués par la végétation.